

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51

mairie@saintagninsurbion.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

PRÉSENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BRISON Sophie, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, THEVENON Jean Marie, VACHER Roselyne

POUVOIRS :

- DI PONIO Caroline donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie
- PENET Eliane donne pouvoir à COCHARD Virginie
- BALAN Jean-Baptiste donne pourvoir à VACHER Roselyne
- CICERON Céline donne pouvoir à GINON-REY Mathieu
- PERRIN Alain donne pouvoir à BAGUET GALLON Yoan
- GONNET Martial donne pouvoir à DURANTON Isabelle

ABSENTS : CHAPELIER Gilles

SECRETAIRE DE SÉANCE : DURANTON Isabelle.

Début de séance : 19h

Session extraordinaire.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour :

➤ **DELIBERATIONS :**

- **DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Madame DURANTON Isabelle, 3^{ème} Adjointe aux ressources humaines explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le départ d'un agent et les effectifs scolaires en augmentation,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide ;

- La création à compter du 23.09.2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25h hebdomadaire en période scolaire.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 23/09/2024 au 31/08/2025 inclus.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Effectif en exercice : 15

Présents : 08

Votants : 14

Pouvoirs : 06

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

Fin de séance : 20h20

**La secrétaire de séance,
Mme DURANTON Isabelle**



**Le Maire,
Mr ARMANET Pascal**

